

« Flash d'Information n°33

Pension d'invalidité

Nouveautés E-services »

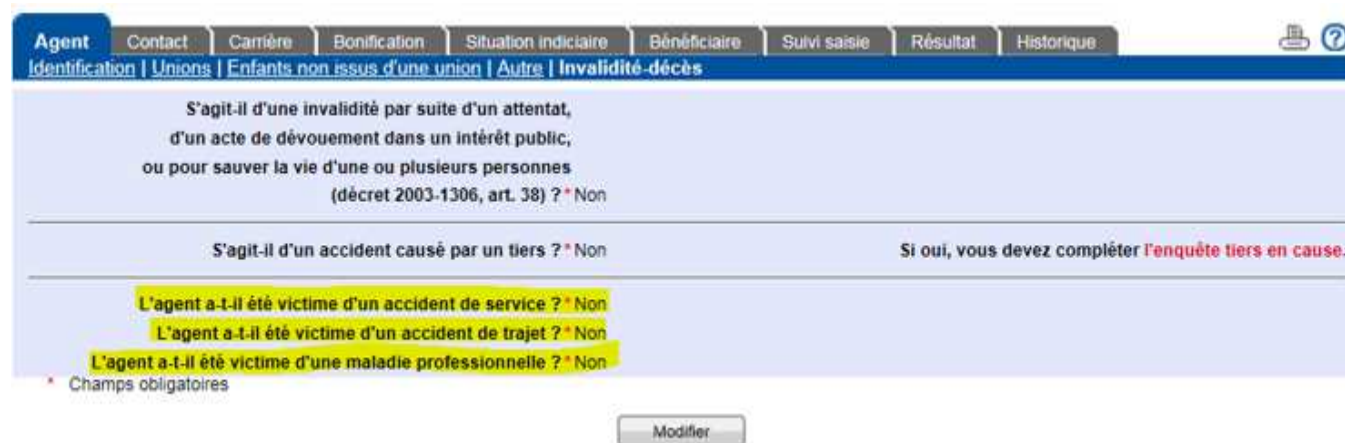
N/Réf. : IM/GR/BA

TOURS, le 18 décembre 2018



Des évolutions pour la gestion des pensions d'invalidité CNRACL ont été apportées dans le service de liquidation de votre espace personnalisé.

Il vous est désormais demandé de répondre à 3 questions supplémentaires en cas d'invalidité imputable au service, dans la page "Invalidité/décès" de l'onglet "Agent". Dans ce cas, l'application précisera les pièces justificatives adéquates à nous faire parvenir.





The screenshot shows a web interface with a navigation bar at the top containing tabs: Agent, Contact, Carrière, Bonification, Situation indiciaire, Bénéficiaire, Suivi saisie, Résultat, and Historique. Below the navigation bar, there are links for Identification, Unions, Enfants non issus d'une union, Autre, and Invalidité-décès. The main content area contains a form with the following questions:

- S'agit-il d'une invalidité par suite d'un attentat, d'un acte de dévouement dans un intérêt public, ou pour sauver la vie d'une ou plusieurs personnes (décret 2003-1306, art. 38) ? * Non
- S'agit-il d'un accident causé par un tiers ? * Non
- L'agent a-t-il été victime d'un accident de service ? * Non
- L'agent a-t-il été victime d'un accident de trajet ? * Non
- L'agent a-t-il été victime d'une maladie professionnelle ? * Non

Below the questions, there is a note: "Champs obligatoires" and a "Modifier" button.

L'avis favorable est automatiquement mis à disposition sur la page "Éléments de droits" de l'onglet "Résultat". Vous serez prévenu par un courrier automatique demandant l'arrêté de radiation des cadres.

Agent | Contact | Carrière | Bonification | Situation indiciaire | Bénéficiaire | Suivi saisie | **Résultat** | Historique  

[Qualification des périodes](#) | [Durée d'assurance](#) | [Eléments de droit](#) | [Maio enfants](#) | [Pièces justificatives](#)

Les éléments contenus dans cette page sont estimés à partir des informations que vous avez déclarées. Ils ne constituent en aucun cas une décision définitive d'attribution de droit et ne sauraient engager la CNRACL. La CNRACL se réserve le droit de réviser les résultats donnés à titre indicatif, en cas d'erreur ou d'omission.

Réglementation : **Décret de 2003** [Imprimer le décompte provisoire](#) Avis favorable



Mesdames **Gaëlle REDOLFI** (02.47.60.85.17) et **Bérangère AVELEZ** du service Retraites du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, se tiennent à votre disposition pour toutes questions complémentaires.